



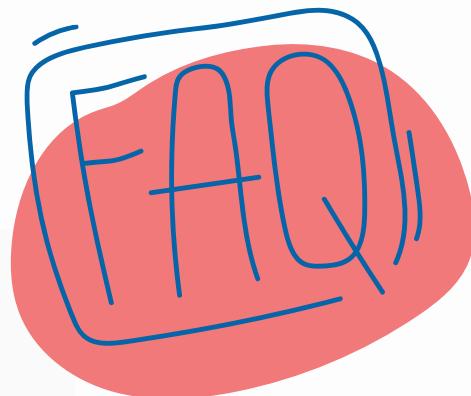
ALIP

Centre Examens TCF TEF
Examen civique

LIVRET

TCF TEF / Examen Civique

Vos questions, nos réponses



**FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL**

examens
langue
française

TCF
tef

TEST D'ÉVALUATION
DE FRANÇAIS

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



• Quelle est la différence entre le TCF et le TEF ?

Ces deux tests sont reconnus par la **Préfecture** et autres organismes.

Ils évaluent de **3 à 5 compétences** selon le type de test, et ont la même durée et la même validité de 2 ans.

Votre choix peut être guidé par les **dates de passation**.

Le **TCF** est conçu et corrigé par France Education international et le **TEF** est conçu et organisé par la Chambre de Commerce.

Les tests **TEF** sont exclusivement passés sur **ordinateur**. En revanche, à l'ALIP, vous pouvez passer le TCF **IRN sur papier** ou sur ordinateur. Les ordinateurs sont fournis.

Les différents examens disponibles à l'ALIP :

- TEF Canada pour l'immigration au Canada
- TCF IRN ou TEF IRN pour la naturalisation ou les cartes de résident pluriannuelle ou 10 ans.
- TCF TP ou TEF TP pour les études, le travail ou pour vous-même.

Sur le site internet de l'ALIP ALIP - Ecole de langues - Paris (alipfrance.com), onglet Examens de langues TEF / TCF, chaque examen a sa page dédiée avec toutes les informations nécessaires.



• Est-ce que c'est sur papier ou sur ordinateur ?

Seul le TCF IRN (naturalisation, cartes de séjour) est disponible sur papier ou ordinateur. A l'ALIP, vous pouvez choisir de passer votre test **TCF IRN** sur papier ou sur ordinateur, les dates sont différentes.

Il est très important de bien **vérifier cette modalité** de passation si vous n'êtes pas à l'aise avec l'ordinateur.

Les tests sur ordinateur se déroulent dans notre centre, **ils ne peuvent pas être passés à distance. L'ordinateur est fourni par l'ALIP.**

Si vous choisissez un test sur papier, vous composerez votre examen avec **un stylo sur un document papier**, dans une salle collective.

Si vous choisissez un test sur ordinateur, vous composerez depuis un **ordinateur portable fourni** dans une salle de l'ALIP, avec un casque. Vous devez savoir **cliquer pour cocher des réponses et taper un texte** à l'ordinateur pour l'épreuve d'expression écrite, en temps limité.

Ne soyez pas trop stressés par l'ordinateur, les manipulations sont simples. Ce qui est le plus difficile, si vous n'avez pas l'habitude, est d'écrire les textes de l'expression écrite.

Attention, les dates de session TCF IRN sur papier sont très vite complètes, ne faites pas votre inscription au dernier moment.

**• Quel niveau dois-je obtenir ?**

- Pour une demande de **nationalité** française, vous devrez obtenir le **niveau B2** (intermédiaire supérieur).
 - Pour une **carte de résident de 10 ans**, vous devrez obtenir le **niveau B1** (intermédiaire).
 - Pour la **carte pluriannuelle**, vous devrez obtenir le **niveau A2**.
- Les niveaux de toutes les épreuves forment une moyenne mais vous devez obtenir le niveau requis dans au moins 3 épreuves.
- Pour les autres examens - **Canada, Études**, le niveau exigé est requis par l'université, l'employeur ou le dossier Canada.

**• Dans combien de temps aurais-je les résultats ?
Et comment je les reçois ?**

- Vous passez le **TEF IRN / Canada / TP** : vous recevez votre attestation par email sous 1 à 2 semaines environ après l'examen. Le mail est envoyé par la Chambre de Commerce.
- Vous passez le **TCF IRN sur papier** : vos résultats sont disponibles sous 4 à 6 semaines environ après l'examen. L'attestation est envoyée par email par l'ALIP.
- Vous passez le **TCF IRN / TP sur ordinateur** : vos résultats sont disponibles sous 2 à 3 semaines environ après l'examen. L'attestation est envoyée par email par l'ALIP.



Les niveaux en langue française

	Supérieur avancé
C2	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.
C1	Supérieur Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.
B2	Intermédiaire avancé Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.
B1	Intermédiaire Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
A2	Élémentaire avancé Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.
A1	Élémentaire Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• Qu'est-ce que l'examen civique ?

Depuis le 1er janvier 2026, un **examen civique** complémentaire est obligatoire pour les demandes de carte pluriannuelle, carte de 10 ans et nationalité française.

Il s'agit d'un **QCM** de connaissances civiques : 40 questions avec 4 choix de réponses. 1 seule bonne réponse. Il faut obtenir 32 bonnes réponses pour réussir le test.

Attention, il faut choisir une seule mention au moment de l'inscription (Carte de résident, Carte Pluriannuelle ou Naturalisation). Le test dure 45 minutes.

Le test est valable à vie. Les résultats sont disponibles par email sous 24 à 48 heures).

Les **5 grandes thématiques** sont les suivantes :

- Vivre à la française
- Histoire, géographie et culture
- Droits et devoirs du citoyen
- Principes et valeurs de la République
- Institutions et système politique

Examen Civique - ALIP - école de Langue Française - Paris

La Loi Immigration a introduit un nouveau test complémentaire au TCF IRN et/ou TEF IRN par arrêté du...

ALIP /

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



• **Quelles sont les épreuves des tests TCF et TEF IRN (Naturalisation / Résident) ?**

Pour votre dossier de demande de nationalité française, carte pluriannuelle ou carte de séjour de 10 ans, vous devez passer le TEF IRN ou le TCF IRN.

Il y a **4 épreuves à passer** :

- Compréhension orale et compréhension écrite (QCM - Questions à Choix Multiples)
- Expression écrite et expression orale individuelle.

Toutes les épreuves ont pour objectif d'évaluer **otre niveau de langue uniquement et non vos connaissances culturelles**.

Les questions **QCM** visent à évaluer la manière dont vous comprenez quelqu'un qui parle ou quelqu'un qui écrit. Vous avez un document - sonore ou écrit - et une question sur ce document. Vous avez quatre propositions de réponse et devrez en choisir une.

Pour l'expression écrite, vous rédigerez 3 écrits en fonction d'une consigne et d'un nombre de mots. Ce sont toujours des situations de la vie quotidienne (écrire une lettre à un ami, décrire quelqu'un ou quelque chose, justifier un point de vue ...).

Enfin pendant l'épreuve d'expression orale, vous aurez 3 questions de la vie quotidienne ou jeux de rôle, l'objectif est de parler le plus possible !



• Est-ce qu'il y a des questions de culture générale dans le TCF IRN ou le TEF IRN ?

Aucune question de culture dans le TCF ou le TEF !

Le test est accessible à tous, il est là uniquement pour évaluer votre niveau en langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, compréhension de l'oral et de l'écrit ...)

Attention, il y a désormais un Examen Civique obligatoire complémentaire au test de langue.

Sur le site internet de l'ALIP [TCF TEF IRN Intégration Résidence Nationalité - ALIP - école de Langue Française - Paris \(alipfrance.com\)](#), vous trouverez les sites internet officiels pour visionner des exemples d'épreuves.

Dans le cours de préparation aux examens TCF / TEF IRN, nous vous donnons des boîtes à outils et des fiches de grammaire et de vocabulaire adaptées à ces épreuves. Toutes les informations sur le cours sont disponibles ici [Cours de préparation TEF / TCF - ALIP - école de Langue Française - Paris \(alipfrance.com\)](#)



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• Est-ce que le TCF ou TEF IRN est difficile ?

Cela dépend de votre niveau actuel de langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral. C'est un test qui évalue votre niveau de français.

Vous pouvez voir des **exemples d'épreuves** afin de vous situer et voir si cela sera difficile ou non pour vous :

- Pour le **TCF** à site de **France Education international** / Rubrique Test TCF
- Pour le **TEF** à site de **Le français des Affaires - CCI** / Rubrique Test TEF

Attention, si vous ne savez ni lire ni écrire en français, il est trop tôt pour vous inscrire à cet examen. Prenez d'abord des **cours de français**. Contactez-nous : info@alipfrance.com

Dans le cours de préparation aux examens TCF / TEF IRN, nous vous donnons des boîtes à outils et des fiches de grammaire et de vocabulaire adaptées à ces épreuves. Toutes les informations sur le cours sont disponibles ici [Cours de préparation TEF / TCF - ALIP - école de Langue Française - Paris \(alipfrance.com\)](#)



ALIP

Centre Examens TCF TEF

· Combien de temps dure l'examen ?

Il faut prévoir une **demi-journée (4 heures)** pour passer toutes les épreuves du test. Vous recevez votre **convocation** par email au plus tard une semaine avant l'examen. ·

Si vous êtes convoqué.e le matin, le test finira à 13h au plus tard ; si vous êtes convoqué.e l'après-midi, le test finira à 17h30 au plus tard. Attention à bien prévoir votre demi-journée.

Pour le respect de tous, merci de tenir compte de votre horaire de convocation.

Si vous ne l'avez pas reçue, merci de contacter info@alipfrance.com / 01.58.01.00.61

Il n'est pas nécessaire de l'imprimer le jour de l'examen, vous pouvez la montrer depuis votre téléphone portable.

· Quand et comment vais-je recevoir ma convocation ?

Une convocation est envoyée par email au plus tard une semaine avant l'examen. Il n'est pas obligatoire de l'imprimer, vous pourrez la montrer sur votre smartphone.

Le jour de l'examen, vous devez pouvoir montrer votre convocation (papier ou téléphone) et une pièce d'identité officielle. Attention, seules les pièces avec photo sont admises (carte d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire)

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• Comment me préparer ?

Une bonne préparation est essentielle.
L'ALIP propose différentes options :

- Un cours de préparation tous les mercredis et vendredis de 14h à 16h en présentiel. Vous pouvez suivre ce cours pendant 2 ou 4 semaines avant l'examen.
- Des cours individuels de 5h, 10h, 20h ou 30h en présentiel ou à distance (visio). Le planning est établi en fonction de vos disponibilités du lundi au vendredi entre 9h et 19h30.

Ces cours vous permettront de bien comprendre les épreuves de l'examen, vous entraîner, avoir des conseils et des corrections. **Inscriptions en ligne ou via :**
info@alipfrance.com

Vous trouverez également sur notre site www.alipfrance.com des conseils et des liens vers des outils.

Le tarif du cours de préparation inclut le tarif de l'examen.
Vous pouvez vous inscrire en ligne sur notre site (Inscription).
Vous pouvez aussi utiliser votre **CPF pour financer ce cours (hors Examen civique).**
Toutes les informations sur le cours sont disponibles ici [Cours de préparation TEF / TCF - ALIP - école de Langue Française - Paris \(alipfrance.com\)](#)



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• **Comment utiliser mon Compte Personnel de Formation CPF pour me préparer ?**

Les examens TEF IRN et TCF IRN sont éligibles au financement par le **CPF**.

Nous proposons plusieurs formations en français avec le test inclus, éligibles au CPF :

En **présentiel** :

-Cours de préparation aux examens + TCF Mercredi et vendredi (de 14h à 16h) - 8h ou 16h de préparation au total.

En **présentiel ou à distance** :

-Cours individuels 5h + TCF
-Cours individuels 10h + TCF
-Cours individuels 20h + TCF
-Cours individuels 30h + TCF

- Connectez-vous à moncompteformation.gouv.fr
- Rechercher TCF IRN ALIP ou TEF IRN
- Demander un devis.

Nous prenons alors contact avec vous pour poursuivre les démarches.

Attention, l'Examen Civique n'est pas finançable par le CPF.

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• A quel moment mon inscription est confirmée ?

L'inscription est confirmée à réception du règlement (carte bancaire sur notre site ; carte bancaire, réception du chèque ou des espèces (montant exact) sur place) ou validation CPF.

• Quels sont les moyens de paiement ?

Vous pouvez régler votre examen par carte bancaire en ligne, rubrique Inscription de notre site ALIP - Ecole de langues - Paris (alipfrance.com) ; par carte bancaire, par espèces (montant exact) ou par chèque sur place. Notre établissement se situe au 25-27 rue Ginoux 75015 Paris.

Vous pouvez aussi utiliser votre Compte Personnel de Formation **CPF** uniquement pour le TCF IRN ou le TCF Tout Public. Cette demande se fait directement depuis **votre Compte Personnel de Formation**.

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



• **Comment utiliser mon Compte Personnel de Formation CPF ?**

Voici les démarches à suivre pour vous inscrire au TCF IRN depuis votre compte CPF :

- Tout d'abord vous devez vous connecter à votre compte CPF via le site Accueil du site Mon Compte Formation | Mon Compte Formation.
- Puis rechercher la formation "TCF IRN" ou "TEF IRN" ou "TCF Tout Public"
- Sélectionner « présentiel ».
- Indiquer 75015 dans le lieu.
- Vous devriez trouver le produit "TCF IRN ou TEF IRN ou TCF TP" de l'ALIP.
- Cliquez sur « demander un devis ».
- Cela va vous rediriger vers la page de FranceConnect+ puis l'identité numérique La Poste (obligatoires pour utiliser son compte CPF).
- Lisez bien leurs explications pour aboutir à l'envoi de la demande

Nous vous contactons ensuite pour vous proposer des dates..

L'ALIP est un centre de passation, il ne prend pas en charge l'Identité Numérique.

Si vous ne remplissez pas les conditions pour utiliser FranceConnect+ ou n'arrivez pas à créer d'identité Numérique La Poste, veuillez suivre les démarches expliquées dans le site suivant : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-ne-remplis-pas-les-conditions-pour-utiliser-franceconnect-0>



• **Est-ce que je peux modifier / annuler mon inscription ?**

Avant la date limite d'inscription - clôture des inscriptions :

Vous pouvez modifier ou annuler votre inscription sans justificatif. En cas d'annulation avant ce délai, le remboursement est possible.

Après la date limite d'inscription - clôture des inscriptions :

Report possible sous réserve de fournir un justificatif officiel d'absence. À réception de votre justificatif, nous le transmettons à l'organisme en charge de l'examen pour vérification et validation. Si votre justificatif est accepté, nous vous proposons des dates de report. Aucun remboursement ne pourra être fait.

Attention, si vous avez fait votre inscription via le CPF, votre annulation entraînera des frais déduits directement de votre solde CPF selon la réglementation.

• **Que se passe-t-il si je ne peux pas me présenter le jour de l'examen ?**

Une absence le jour de l'examen ne peut donner lieu à **aucun remboursement, mais un report est possible**.

Pour bénéficier d'un report gratuit sur une autre session, il faut envoyer à l'ALIP un **justificatif officiel d'absence** (employeur, transports, maladie) par email à info@alipfrance.com. Un seul report est autorisé. Vous serez averti de l'accord du report et de nouvelles dates vous seront proposées.

Sans justificatif ou si celui-ci n'est pas accepté, vous devrez vous réinscrire et payer à nouveau les frais de l'examen.



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• Et si je suis en retard le jour de l'examen, que se passe-t-il ?

Pour un test sur **ordinateur**, les retards entraînent l'impossibilité d'entrer en salle d'examen **à l'horaire prévu**. Selon les cas, vous pourrez entrer dans la salle plus tard que prévu. En cas de retard important, vous pourriez être interdit d'accès et il faudra fournir un justificatif pour reporter l'examen sans frais.

Pour un test sur **papier**, dès que les épreuves collectives ont commencé, l'accès à la salle est interdit et pour toute la session de la journée. Il faudra fournir un justificatif pour reporter l'examen sans frais.

**Retard ou absence, il est impératif de nous contacter.
Téléphone : 01.58.01.00.61 / email : info@alipfrance.com**



ALIP

Centre Examens TCF TEF

• **J'ai un handicap ou des problèmes de santé, est-ce que l'examen peut s'adapter ?**

Il est impératif de prévenir l'ALIP au moment de l'inscription et non pas le jour de l'examen.

Si cela n'est pas fait à ce moment-là, aucun aménagement ne pourra être prévu le jour-même.

Pour pouvoir aménager le test, un certificat médical indiquant le type d'aménagement prévu est obligatoire. Il faut demander au médecin d'indiquer ce qu'il faut mettre en place si vous êtes en situation de handicap. Ce certificat médical doit être donné dans les plus brefs délais, et au plus tard 3 semaines avant l'examen.

Les locaux de l'ALIP sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



· **Comment cela se passe si je n'ai pas réussi mon examen ?**

Votre attestation mentionne un niveau et un nombre de points pour chacune des 4 épreuves.

Un tableau indique si le niveau global pour la naturalisation ou la carte de résident est atteint **Oui** (= réussi) ou **Non** (= non réussi). Pour les autres examens, seuls les niveaux apparaîtront.

En cas d'échec, vous pouvez repasser l'examen après un **délai de 20 jours** suivant l'examen échoué. Il sera nécessaire de **refaire une inscription**.

Pour l'examen civique, si vous n'atteignez pas les 32 bonnes réponses, 1 jour de carence est à respecter pour le repasser.

Nous vous invitons à vous entraîner et éventuellement à suivre **notre cours de préparation**.

· **Que faire si je ne suis pas d'accord avec les résultats ?**

Seules les épreuves d'Expression orale et d'Expression écrite peuvent être recorrigées. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos résultats aux épreuves d'expression écrite et/ou orale, vous pouvez demander une recorrection.

Il faut nous contacter (info@alipfrance.com) pour que nous vous adressions le document officiel à compléter. Nous le transmettons ensuite à l'organisme en charge des corrections. Une réponse sera apportée sous 3 semaines environ.



ALIP

Centre Examens TCF TEF

Cette mesure de recorrection peut entraîner des frais. Un dépôt de chèque de 50€ est obligatoire auprès de l'ALIP. Ce chèque est encaissé si vos résultats ne changent pas. En revanche, si votre niveau évolue, le chèque vous sera remis.

Les épreuves de Compréhension écrite et Compréhension orale pour le TCF IRN, ainsi que Maîtrise des Structures de la Langue pour le TCF TP sont des QCM (Questionnaires à Choix Multiples - Cases à cocher). Elles sont corrigées par ordinateur et ne comportent donc aucun risque d'erreur. Elles ne peuvent donc pas être recorrigées. Il en est de même pour l'Examen Civique, il n'y a pas de recorrection.

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris



ALIP

Centre Examens TCF TEF

Prévention de la fraude

Tricher lors d'un examen est une fraude. Il est interdit de :

- se faire remplacer lors d'une épreuve
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores
- communiquer avec d'autres candidats durant l'épreuve.
- commettre un plagiat

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de votre copie, vous risquez :

- l'annulation de vos résultats
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves

Plus d'informations

www.alipfrance.com
info@alipfrance.com

25-27 rue Ginoux 75015 Paris